

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-870/SG/CD la Chambredes Députés accordant des parcelles de terrains domaniaux en concession provisoire (rendue exécutoire par arrêté n° 72-870/SG/CD du 6 juin 1972).

n° 72-870/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
6 juin 1972

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1972

Date du numéro
25 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 265/7e L du 26 mai 1972 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant des parcelles de terrains domaniaux en concession provisoire.